

ARRETÉ DU MAIRE

N° 2024-103

Nos réf: SR/HT/HG

La Maire de la Commune de Bavans,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS

Article 1: L'entreprise Fibre Réseaux Nord sise 1, rue Lagorsse à Fontaibleau, mandatée par Orange, interviendra pour des travaux de terrassement pour l'implantation d'un poteau, au niveau du 15 rue du Bois Joli 25550 BAVANS.

Article 2: Pendant la durée des travaux programmés pour une durée maximum d'une demijournée prévu le 12 décembre 2024, des restrictions sur section courante et l'empiètement sur la chaussée seront autorisées. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit sur la zone de chantier. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3 : L'entreprise Fibre Réseaux Nord mettra en place une signalisation adaptée pour maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons). Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

<u>Article 4</u>: Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

<u>Article 5</u>: Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 11 décembre 2024

Notifié à l'intéressé le : 11 décembre 2024 Publié sur site internet le : 11 décembre 2024



Madame la Maire Sophie RADREAU

Moduan



